

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 16 juin 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16 juin 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2023

POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT**Acquisition d'un immeuble tertiaire situé 30-32 rue Jean Mermoz à Versailles, pour un montant total estimé à 15 755 088 €.**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 1111-1 et s., L. 1211-1 et s. et L. 2121-1 ;

Vu l'estimation de la Direction Immobilière de l'Etat du 12 avril 2023, assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 12 778 700 € ;

Vu le mandat de vente de la société Gena Conseil ;

Vu le courrier du Département en date du 24 mai 2023 adressé à la Société Tosca Mermoz, portant proposition d'acquisition de l'immeuble sis 30-32 rue Jean Mermoz à Versailles, pour un montant de 12 737 000 € HT net vendeur, et la prise en charge des frais du mandataire à hauteur de 2% HT du prix de vente ;

Vu l'accord de la Société Tosca Mermoz représentée par M. Julien NESSIM, son gérant, en date du 31 mai 2023, sur le prix et les modalités proposées ;

Considérant le besoin de locaux pour les services départementaux sur la commune de Versailles ;

Considérant l'opportunité immobilière que représente l'acquisition de ce bâtiment ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales entendue ;

Sa commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales consultée.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'acquisition de l'immeuble édifié en R+4, d'une surface utile globale de 1 878 m² et disposant de 39 places de parking (20 places en sous-sol et 19 places en extérieur) appartenant à la SNC Tosca Mermoz,

restructuré et rénové par elle, situé 30-32 rue Jean Mermoz à Versailles, sur une parcelle cadastrée section BS n°107 d'une contenance totale de 972 m².

Fixe le prix d'acquisition net vendeur, à DOUZE MILLIONS SEPT CENT TRENTE SEPT MILLE EUROS HORS TAXE (12 737 000 € HT), soit QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (15 284 400 € TTC).

Fixe le montant des frais du mandataire, la société GENA Conseil, à 2 % HT du prix de vente, soit DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS HORS TAXE (254 740 € HT), soit TROIS CENT CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (305 688 € TTC), et dit que ces frais sont assumés par le Département.

Dit que les frais d'actes relatifs à cette acquisition, estimés à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 €), sont pris en charge par le Département.

Dit que les frais liés au remboursement des différentes taxes (foncière, bureau...) estimés à QUINZE MILLE EUROS (15 000 €), sont pris en charge par le Département.

Dit que le prix d'achat et les frais d'acte seront imputés au chapitre 21 article 21318 du budget départemental.

Dit que frais liés au remboursement des différentes taxes (foncière, bureau...) seront imputés au chapitre 011 article 63512 du budget départemental.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'acte de vente notarié à venir et la promesse de vente qui l'aura le cas échéant précédé ainsi que ses éventuels avenants et tous documents s'y rapportant, à l'exception de ceux ayant une incidence financière.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 30 juin 2023**Acquisition d'un immeuble tertiaire situé 30-32 rue Jean Mermoz à Versailles, pour un montant total estimé à 15 755 088 €.**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Philippe Benassaya

Votent POUR (40) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boullaran, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Joséphine Kollmannsberger.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Geoffroy Bax de Keating à Laurent Richard, Sonia Brau à Philippe Benassaya, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boullaran, Nicolas Dainville à Anne Capioux, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Lorrain Merckaert à Eric Dumoulin, Karl Olive à Suzanne Jaunet, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 6 juillet 2023

Transmission préfecture le : 4 juillet 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230630-lmc1142191A-DE-1-1

Du : 4 juillet 2023

Délibération exécutoire le : 6 juillet 2023